FOYER DU CHÂTEAU Fin de l'administration provisoire, qui sont les repreneurs ?

Après plusieurs années dans le tourmente et au terme d'un an d'administration provisoire le Foyer du Château va être repris par un établissement public.

Serait-ce enfin l'épilogue pour le Foyer du Château, après de longues années dans la tourmente ? Sous administration provisoire pendant un an, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située en plein centre-ville va être reprise par un établissement public, l'EPNAK.

Une structure publique pour gérer le Foyer

« La question de la protection de l'enfance est sérieuse et grave. » Après plusieurs années de polémiques, Christine Gonzato-Roques, vice-présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne a pris la pleine mesure de ce qui était attendu au Foyer du Château. En charge du développement social et de l'insertion, c'est elle qui a annoncé ce vendredi 16 octobre, la reprise de la MECS par l'EPNAK, un établissement public national médico-social en lieu et place de l'Association éducative du château (AEC). « **Le Foyer du Château a vécu des épisodes difficiles qui ont compliqué la prise en charge des enfants. L'administration provisoire s'achevant fin novembre, il nous est apparu nécessaire de passer la main** », a expliqué l'élue.

C'est donc l'EPNAK, vainqueur d'un appel à candidatures qui se verra transférer les autorisations délivrées jusque-là à l'AEC. « **Cela libère l'association de ses engagements vis-à-vis du Département** » a poursuivi Christine Gonzato-Roques tandis que la présidente du conseil d'administration de l'AEC se disait « **très soulagée et contente de passer la main** ».

« On ne compte pas tout révolutionner »

Mais qui est donc cet EPNAK, l'établissement public qui va désormais assurer la gestion quotidienne du Foyer du Château ? « **Nous avons une expertise dans la reprise d'établissements** », a expliqué Sébastien Jacquet, directeur territorial Sud-Ouest. Sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, l'EPNAK gère 20 établissements et services. « **Nous sommes reconnus pour l'accueil des publics en situation complexe, comme c'est le cas au Foyer du Château.** »

Malgré tout, l'EPNAK ne compte « **pas tout révolutionner** » et souhaite « **s'inscrire dans la continuité de la politique du Département en matière de protection de l'enfance.** » Pour rappel, l'administration provisoire mise en place par le Conseil départemental devait s'attaquer à 78 écarts au cahier des charges, plus ou moins majeurs, qui avaient été relevés. Le directeur territorial souhaite ainsi préserver « **les parcours enfants et familles** » et également eu un mot pour le personnel du Foyer du Château : « **Nous voulons garantir les salaires et assurer de bonnes conditions de travail** ».



Le Foyer du Château va être repris par l'EPNAK, ici représenté par Sébastien Jacquet. Jérémy Colin

Reprise effective au 1er janvier 2027

Sébastien Jacquet s'est d'ailleurs satisfait des premiers échanges avec les équipes, « **avenantes et satisfaites de notre arrivée, ce qui n'est pas toujours le cas après une administration provisoire** ».

La reprise du Foyer du Château se fera de manière progressive jusqu'au 31 décembre et le transfert d'autorisations sera effectif à compter du 1er janvier 2027. Pour rappel, le Foyer du Château, ce sont 90 places avec des modalités d'accueil pouvant différer : en famille d'accueil, en internat ou en accueil séquentiel mais aussi en expérimentation d'autonomie pour les jeunes adultes seuls, ou en colocation.

● **Jérémy Colin**

INITIATIVE Des animations pour défendre les droits des enfants

La 11e édition de la Quinzaine des droits de l'enfant va bientôt démarrer, mais à Marmande, cela fait plus de 20 ans qu'on se préoccupe des enfants et de leurs droits.

La majorité des bénévoles d'aujourd'hui étaient des professionnels hier, engagés dans le milieu de la petite enfance, et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Val de Garonne est bien pourvu en matière de structures pour l'enfance et la petite enfance.

Et forcément, ces bénévoles et ces professionnels d'aujourd'hui sont toujours impliqués dans la promotion des droits des enfants, qui ont fait l'objet d'une convention internationale signée en novembre 1989.

À Marmande, c'est à l'occasion de l'anniversaire de cette convention qu'une Quinzaine est organisée ; elle déborde même un peu pour cette édition 2026 avec un programme qui s'étale jusqu'au 21 novembre. Avec un thème national : *On fait la paix !*

Par le menu

Mardi 27 octobre : après-midi intercentres de loisirs, avec six ateliers autour des droits de l'enfant.

Mercredi 28 octobre : participation de Famille et compagnie au stage du club de hand.

Samedi 7 novembre : histoires et chansons à partager en famille, autour des droits de l'enfant, à la Maison des Marmandais à 16 h.

Mercredi 18 novembre, théâtre au cinéma Plaza, par la troupe Voix de Garonne, pour les enfants des six centres de loisirs du Val de Garonne.

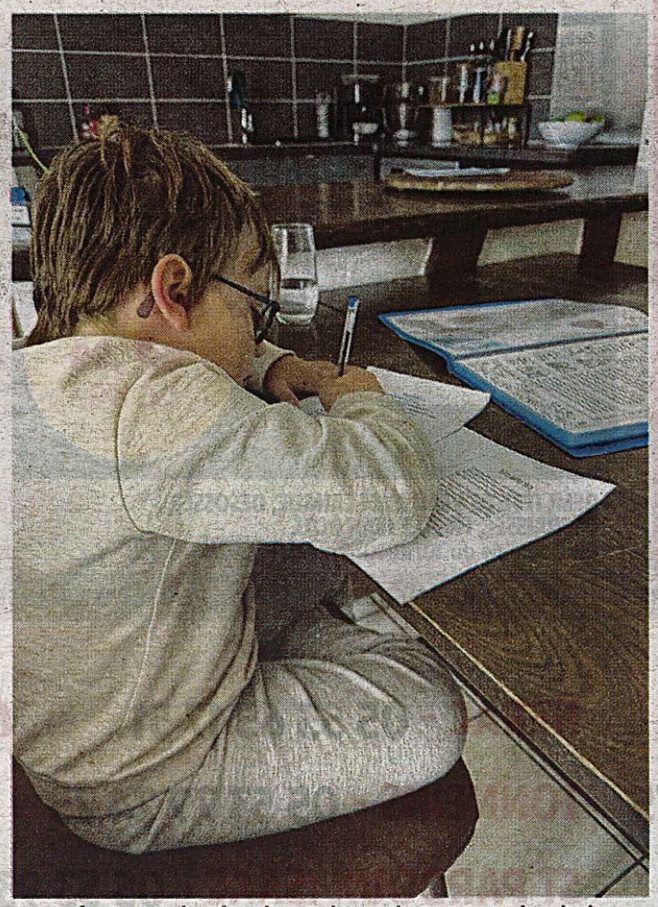
Samedi 14 novembre : 14 h 30, séance cinéma en famille au Plaza, avec un atelier enfants-parents et un goûter.

Vendredi 20 novembre : journée internationale des droits de l'enfant.

Samedi 21 novembre : 14 h 30, séance cinéma en famille au Plaza, avec atelier et goûter.

Des animations sont également prévues dans les six accueils de loisirs du territoire et à la Maison des Marmandais, toujours sur le thème des droits de l'enfant.

● **M.-P. C.**



Les enfants ont des devoirs, mais aussi et surtout des droits, valorisés en Val de Garonne grâce à des bénévoles associatifs et des professionnels. Transmise à la rédaction





